



FONDATION POUR  
L'ENSEIGNEMENT  
DE LA MUSIQUE



# Rapport d'activité 2023

# SOMMAIRE



ÉDITORIAL.....	2
Christine Chevalley, Présidente de la Fondation	
AVANT-PROPOS.....	3
Sylvie Progin, Secrétaire générale	
PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE.....	4
QUELQUES CHIFFRES.....	7
RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE.....	9
Jacques Ditisheim, Président de la Commission	
FINANCEMENT.....	10
COMPTES.....	11
LISTE DES MEMBRES DES ORGANES.....	13



# ÉDITORIAL

Si je dois parler des faits marquants pour 2023, je veux ici en évoquer deux :

Tout d'abord une très grande fierté de pouvoir écrire que le canton de Vaud est le premier canton romand à avoir réussi à mettre en place le programme « Jeunes Talents ». Le succès de cette première édition est un véritable encouragement et réjouit le Conseil de Fondation que j'ai le plaisir de présider. Cet appui et aménagement des cours pour des élèves talentueux et prometteurs est un véritable plus pour eux et leurs parents. C'est aussi une belle mise en valeur du travail accompli par nos écoles et nos enseignants.

Le deuxième fait marquant est la finalisation, ou non, de la CCT qui nous a occupé tout au long de l'année 2023. Nous avons navigué entre l'affirmation « c'est signé » et la négation, « ce n'est pas vraiment signé »... que de complications depuis plus de 12 ans de négociations, 12 ans d'avancées et de retours en arrière... Pour arriver en toute fin d'année 2023 à une validation par toutes les parties... mais je reste prudente... nous ne sommes à l'abri de rien... obligés par la loi d'édicter les directives régissant le fonctionnement des écoles de musique, le Comité de Direction et le Conseil de Fondation ont tenté tout au long de l'année de respecter les discussions en cours tout en permettant aux écoles de fonctionner.

Je tiens à relever le succès de l'enseignement de la musique, le nombre d'élèves fréquentant nos écoles est en hausse et c'est très réjouissant, le nombre d'écoles répondant aux exigences FEM est aussi en augmentation. Le succès de la loi vaudoise est là, la

qualité de l'enseignement est reconnue et même si financièrement nous sommes obligés de reconnaître que nous sommes victimes de notre succès, et que nous n'avons pas vraiment pu faire baisser le prix des écolages, et par là rendre l'accès aux cours de musique plus facile, nous sommes et serons toujours à la recherche des solutions permettant d'améliorer les conditions.

Je tiens ici à remercier mes collègues du Comité de Direction, votre accompagnement tout au long de l'année est précieux, tout comme je remercie les membres du Conseil de Fondation, nos discussions sont toujours riches et enrichissantes.

Mais ces deux conseils ne pourraient fonctionner sans notre secrétaire générale, Madame Sylvie Progin, je tiens ici à la remercier pour son engagement sans faille tout au long de l'année écoulée et ceci aussi bien pour les écoles, les directions, les enseignants qu'auprès des membres du Comité de Direction et du Conseil de Fondation. Nos échanges tout au long de l'année ont été nombreux et toujours tournés vers un fonctionnement harmonieux de notre Fondation.



**Christine Chevalley**  
Présidente

# AVANT-PROPOS

En préambule au rapport détaillé que vous pourrez découvrir au cours des pages suivantes, j'aimerais souligner à quel point nos écoles de musique jouent un rôle important dans l'enrichissement de la vie culturelle de notre canton.

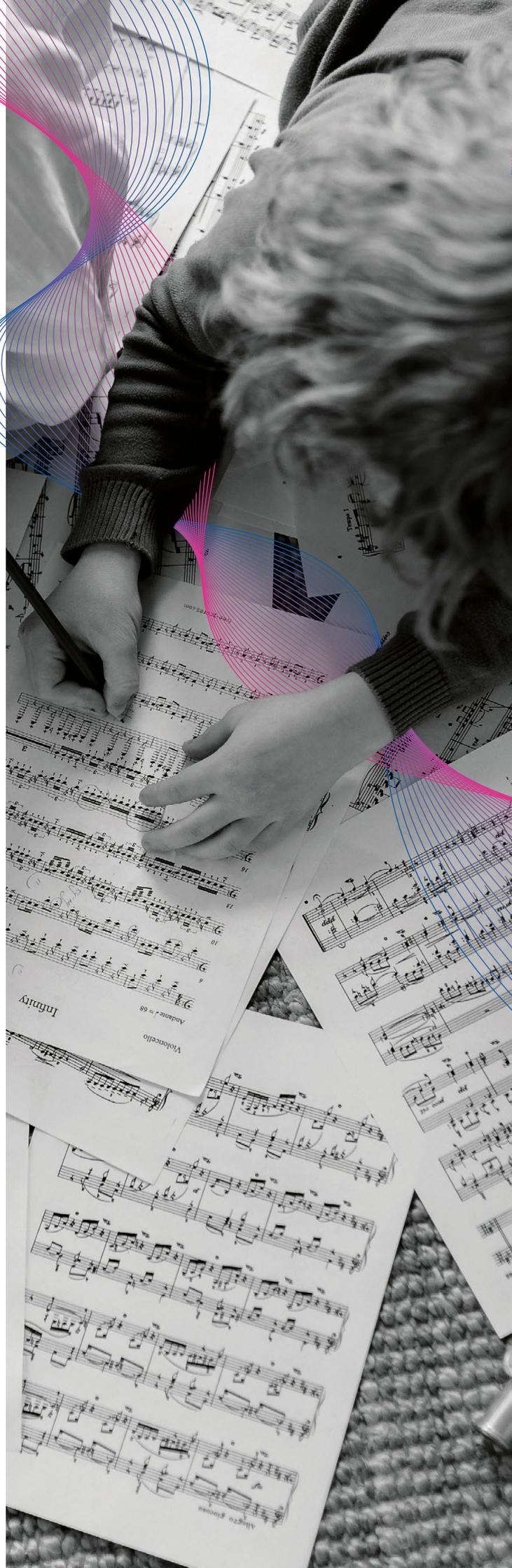
Car aujourd'hui, elles ne se contentent plus de proposer uniquement une formation musicale de qualité : les événements qu'elles organisent tout au long de l'année, comme les concerts, les spectacles, les masterclasses, les camps de musique, favorisent une activité musicale riche et diversifiée. Tous ces projets permettent aux élèves de développer un sentiment d'appartenance à une communauté, ils partagent des expériences communes et construisent des amitiés durables.

Tout ceci donne plus de sens à l'étude d'un instrument. Jouer avec d'autres renforce la motivation du cours individuel, et c'est bien là un des objectifs de la Loi sur les écoles de musique : amener les enfants et les jeunes à suivre leurs études musicales suffisamment longtemps pour leur donner l'envie de continuer leur engagement dans les chœurs, les orchestres, les fanfares et tous les groupes de musiciens si nombreux dans notre canton.

En somme, nos écoles de musique sont bien plus que de simples lieux d'apprentissage; elles sont un véritable moteur de développement culturel et social.



**Sylvie Progin**  
Secrétaire générale



# PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

## CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL

Dans le rapport de l'année 2022, nous avons avec enthousiasme écrit que la Convention collective de travail (CCT) des professeurs de musique avait enfin été signée par les représentants des associations faitières des écoles de musique, ainsi que par les associations d'enseignants, et que son entrée en vigueur allait se faire lors de la rentrée scolaire 2023/2024. Las... au printemps 2023, une discussion était ouverte sur deux articles, ce qui a reporté la signature définitive du texte au 18 décembre 2023, avec une mise en vigueur au 1er janvier 2024.

La FEM se réfère désormais à la CCT pour fixer chaque année les conditions de travail minimales que doivent respecter les écoles reconnues.

## RENCONTRES PROFESSIONNELLES – FORMATION CONTINUE

Après une première expérience réussie en 2022, la Fondation a décidé de rééditer les journées de rencontres professionnelles à l'attention des enseignants en musique.

Trois sessions ont donc été organisées à la fin de l'été 2023, en collaboration avec la Haute Ecole de musique. Les thématiques de formation retenues correspondent à des besoins prioritaires que nous avons identifiés, mais se basent aussi sur les souhaits des participant.e.s de l'année précédente :

- La santé du musicien (mentale et physique)
- Les élèves à besoins particuliers, focus sur les troubles DYS
- La créativité artistique et l'improvisation

Ce format court et accessible a permis à près de 130 enseignant.e.s de suivre les conférences plénières ou les ateliers, et leur a donné l'occasion de nouer de nombreux échanges avec leurs pairs.

## EXAMENS DE CERTIFICAT

Les examens de Certificat de fin d'études non professionnelles de la musique concluent près de 15 années d'étude musicale. Ils sont publics et ont lieu chaque année dans le courant de mois de mai. En 2023, 61 élèves y étaient inscrits et 60 s'y sont présentés, en provenance de 15 écoles de musique.

En ce qui concerne les résultats, 2 élèves ont échoué, et 58 ont réussi leur examen musical, dont 25 avec mention et 20 avec les félicitations du jury. 10 élèves parmi eux devaient encore passer leur examen de solfège pour obtenir le titre final.

# PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

## ENCOURAGEMENT DES JEUNES TALENTS

Dans le canton de Vaud, le programme d'encouragement des talents repose sur 3 piliers :

### 1. LA STRUCTURE MUSIQUE-ÉCOLE

Cette structure, proposée pour le moment uniquement au Conservatoire de Lausanne, s'adresse aux élèves de 10 à 15 ans, et fonctionne en étroite partenariat avec la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO). Les élèves bénéficient en effet d'un horaire scolaire allégé, leur permettant de se rendre plusieurs après-midi par semaine au Conservatoire pour suivre leur cours de musique et bénéficier ainsi d'un enseignement renforcé.

En 2023, ils étaient 67 à bénéficier de cette possibilité, soit 45 en formation instrumentale ou vocale et 12 en chant polyphonique.

### 2. LA FILIÈRE PRÉPROFESSIONNELLE

Les élèves plus âgés qui envisagent une carrière professionnelle peuvent intégrer le niveau préprofessionnel, proposé dans la filière classique au Conservatoire de Lausanne (38 élèves en 2023), et dans la filière jazz-musique actuelle à l'EJMA (17 élèves en 2023). Ces filières sont en lien direct avec la Haute Ecole de musique. La formation comprend plusieurs cours d'instrument par semaine, de la théorie musicale, la participation à des ensembles, des ateliers, etc.

### 3. LE PROGRAMME « JEUNES TALENTS MUSIQUE »

L'Office fédéral de la culture apporte depuis 2023 un soutien financier aux programmes cantonaux destinés aux enfants et aux jeunes musicalement doués. Pour pouvoir bénéficier de ce soutien, les cantons doivent proposer des programmes qui répondent aux exigences définies dans un concept-cadre, tant au niveau du contenu que de la structure.

Le programme vaudois « Jeunes Talents Musique » a pour objectif de détecter et de soutenir les jeunes talents musicaux sur l'ensemble du territoire en les faisant bénéficier d'un accès facilité aux prestations des écoles de musique dont l'enseignement est coordonné par la FEM.

La sélection des candidat.e.s à ce programme s'est déroulée sur une semaine entière d'audition – ils étaient 181 à se présenter! – au terme de laquelle 76 jeunes talentueux ont été retenus, que ce soit dans le domaine classique, ou dans celui du jazz et des musiques actuelles. Agés de 6 à 20 ans, ces élèves doués se voient attribuer une aide financière de la Confédération définie en fonction de leur niveau. En outre, ils bénéficient d'un programme de cours adapté spécifiquement à leurs besoins, ainsi que d'un accompagnement personnalisé.

## SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Les subventions octroyées aux écoles de musique s'appuient essentiellement sur le nombre de minutes d'enseignement individuel, collectif ou d'ensembles qui sont dispensées. A cela se rajoute différents forfaits, qui tiennent compte des activités particulières des écoles ou des spécificités de leur corps enseignant.

Pour l'année 2023, une forte augmentation des inscriptions a été enregistrée (+ 5%), ce qui dans un sens est réjouissant et montre la bonne santé de nos écoles. Cependant, cela a induit une forte augmentation des subventions devant être versées, nous plongeant pour la première fois dans les chiffres rouges. Des solutions vont donc à l'avenir devoir être trouvées pour assurer la pérennité de notre financement aux écoles.

## SUBVENTIONS POUR PROJETS PARTICULIERS

Grâce à un montant rétroactif versé par l'Etat de Vaud en 2021 (pour l'année 2020), un fonds pour projets particuliers a pu être créé.

Le but de ce fonds est d'encourager la création d'événements musicaux, ainsi que de projets destinés à la promotion de la formation musicale dans le canton de Vaud, tels que des concerts, des camps musicaux, ainsi que d'autres événements ou projets dont les élèves des écoles de musique sont les principaux bénéficiaires.

Ont ainsi pu être soutenus en 2024 des stages d'été, camps musicaux, projets pédagogiques, comédie musicale, concerts, etc. pour un montant total de près de CHF 150'000.–.

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

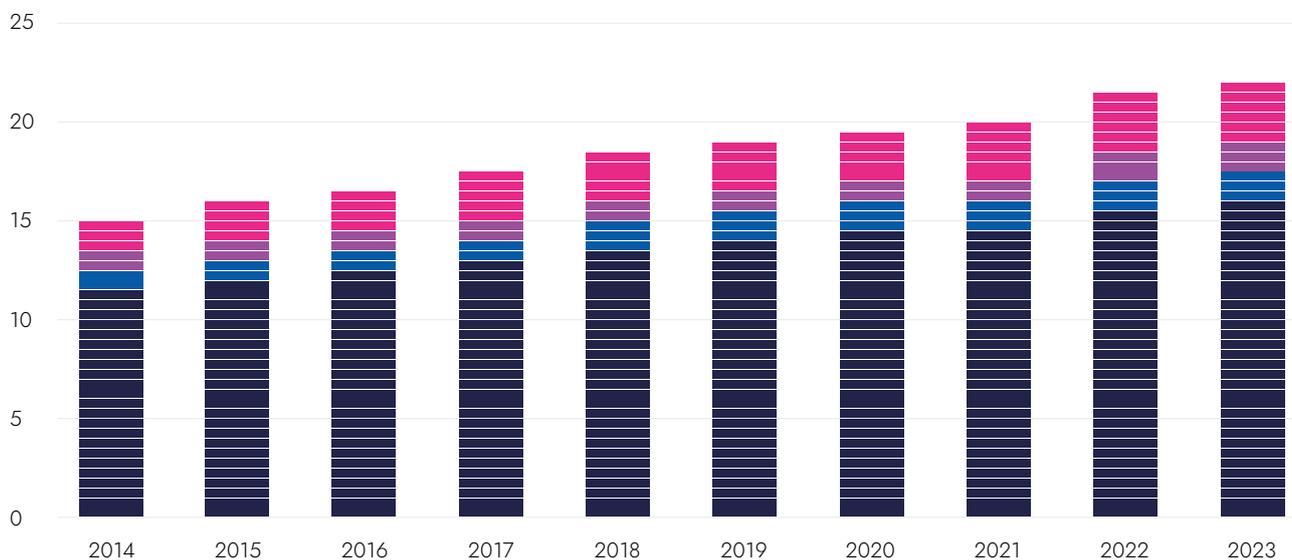
Comme les années précédentes, une part importante des activités du Secrétariat général a été consacrée au pilotage administratif, au subventionnement des écoles, ainsi qu'au support des organes de la Fondation, que ce soit le Conseil, la Commission pédagogique ou les différents groupes de travail.

Par ailleurs, afin d'assurer l'organisation et la gestion du programme « Jeunes Talents Musique » il a été nécessaire de doter l'administration de la FEM d'un 20% supplémentaire.

# QUELQUES CHIFFRES

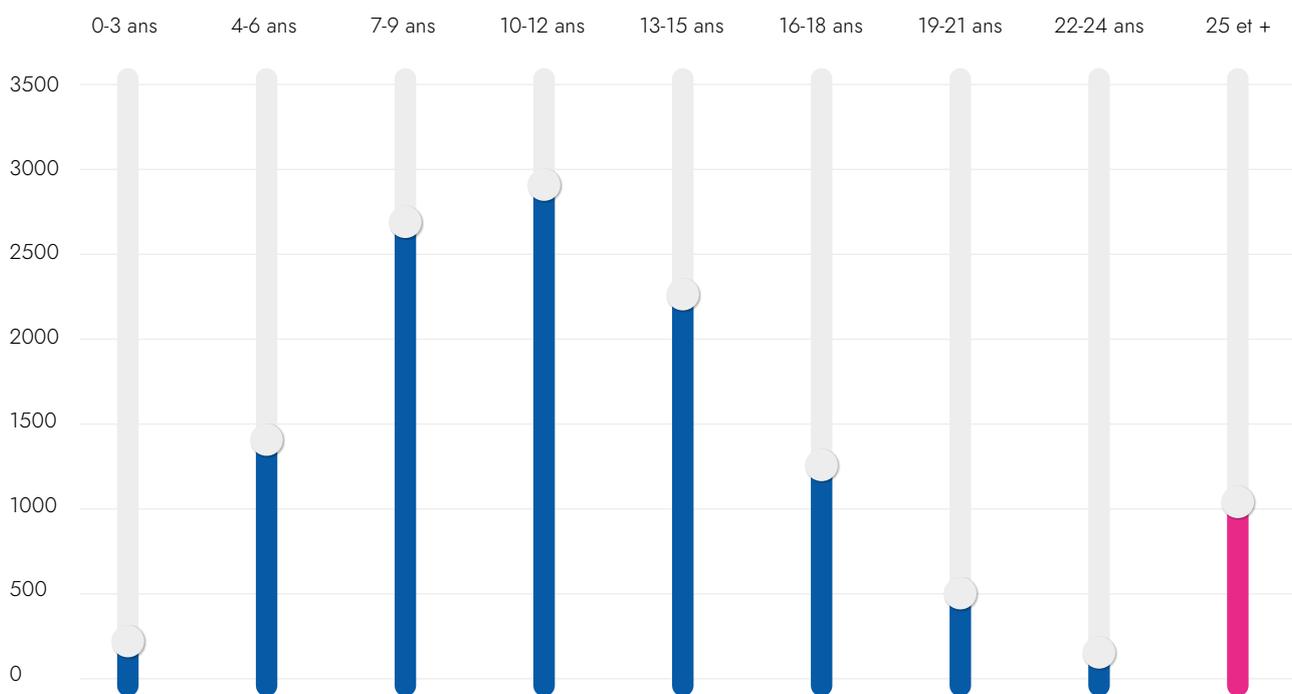


## PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES, PAR ANNÉE SCOLAIRE



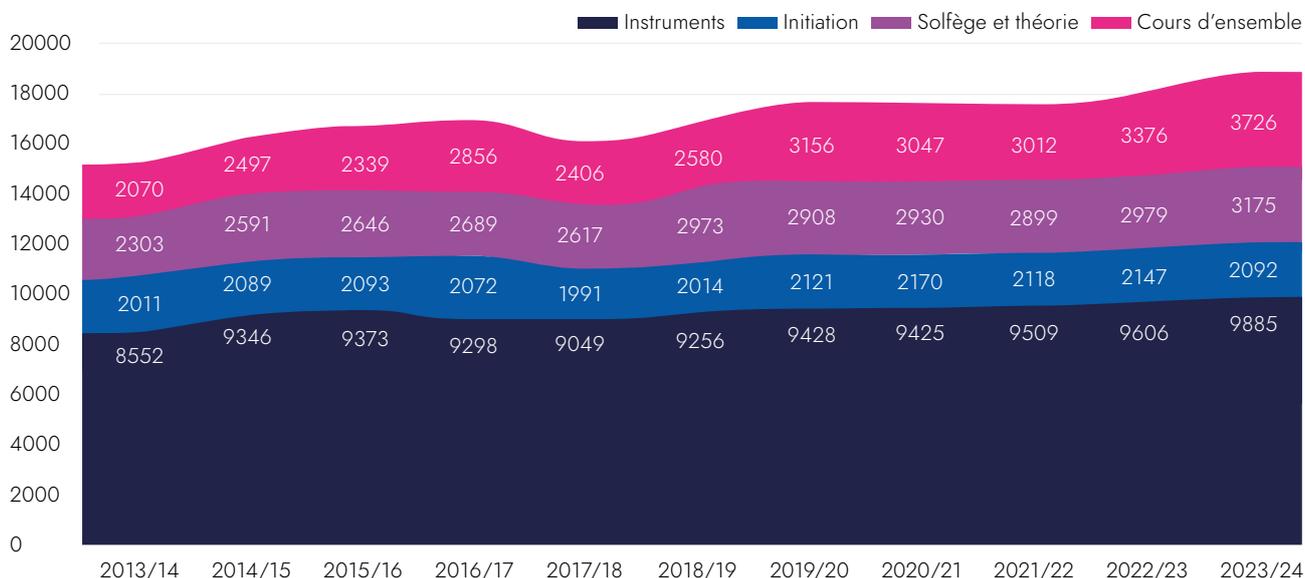
- Suppléments administratifs et pédagogiques, autres forfaits
- Ensembles
- Enseignement supérieur, musique-école et pré-HEM
- Enseignement de base (instrument, initiation musicale, solfège et théorie)

## ÂGE DES ÉLÈVES



Ce graphique illustre bien que nos jeunes musiciens se forment essentiellement entre 7 et 15 ans, mais que la fin de leur scolarité obligatoire marque aussi pour beaucoup la fin de leurs études musicales. Par contre, les écoles accueillent aussi plus de 1'000 adultes, bien qu'ils ne soient pas subventionnés.

## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS, ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS



Après être resté relativement stable ces dernières années, le nombre d'inscriptions a fortement progressé en 2023 (+ 5%).

## NOMBRE DE COURS INDIVIDUELS DISPENSÉS, PAR TYPE D'INSTRUMENT ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

	 Claviers	 Cordes pincées	 Bois	 Cordes	 Percussions	 Cuivres	 Formation vocale
--	--	--	--	--	--	---	--

Subv	3480	1438	1537	1454	1084	540	352
Non subv.	368	217	184	125	44	42	229
<b>Total</b>	<b>3848</b>	<b>1655</b>	<b>1721</b>	<b>1579</b>	<b>1128</b>	<b>582</b>	<b>581</b>

Depuis toujours, le piano arrive largement en tête des instruments pratiqués dans notre canton (3646, soit un 1/3 des inscriptions), suivi par la guitare classique (1173) et le violon (962). Dans la famille des bois, on trouve essentiellement des joueurs de flûte traversière (615), de saxophone (340) et de clarinette (311).

# RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Savez-vous pourquoi les Bernois sont si lents ? Parce qu'il faut bien que quelqu'un attende les Vaudois ! Pour tordre le cou —une fois de plus— à ce cliché éculé, signalons que le canton de Vaud est un des premiers à mettre sur pied une filière Jeunes Talents Musique (JTM). Mais pour y arriver, quel boulot ! Cinq des huit membres de la Commission pédagogique (CP) ont participé au groupe JTM qui a tenu onze séances en 2023. Mais... ça n'a pas empêché la CP de se réunir six fois, comme l'année précédente.

Avec d'autres adaptations mineures, le Conseil de Fondation a adopté le chapitre sur le Certificat supérieur de la Directive pour le cursus d'études et les examens, aboutissement du travail de la CP à ce sujet.

Le Groupe de travail solfège a activement continué de développer une définition de la structure d'études du solfège, unique mais qui respecte les spécificités des écoles. Dans le même esprit, il cherche à établir des définitions communes entre le monde du classique et celui du jazz / musiques actuelles, tout en prenant en compte les besoins différents en termes de savoirs à acquérir.

Pour la CP, 2023 aura marqué le début de la mission, déléguée par le SERAC, de se prononcer sur les autorisations d'enseigner. Là aussi, on cherche un équilibre entre le respect des exigences légales et les difficultés à recruter que rencontrent certaines écoles petites ou décentrées, sans jamais sacrifier la qualité de l'enseignement.

Une vaste enquête sur la mise en pratique des plans d'études a été lancée, au moyen d'un questionnaire envoyé aux professeurs et aux directions d'écoles. Les 250 retours reçus représentent un grand succès, mais le dépouillement et l'analyse que cela implique prendront du temps.

Jean-Pierre Bourquin, membre de la CP depuis sa création, a pris sa retraite. Agréable, discret, intelligent, efficace, il a toujours activement contribué aux travaux de la commission. Pour le remplacer, l'AEM-SCMV a proposé Norbert Pfammater qui nous a rejoint à la rentrée scolaire.

Et puisque ce rapport est mon dernier — il paraît que je suis trop vieux pour ça, mais pas pour envisager de devenir, un jour, président des Etats-Unis —, j'ai quelques remerciements à formuler :

Priscilla Currat, secrétaire, parachutée au milieu de la tourmente, relève le défi de succéder à Catherine Castellani qui connaissait par cœur chaque détail de chaque dossier depuis la création de la FEM.

Les membres de la CP, présents et passés : Vincent Baroni, Jean-Pierre Bourquin, Enrico Camponovo, Bertrand Curchod, Julien Feltrin, Guy-François Leuenberger, Norbert Pfammater, Jean-Claude Reber et Jérôme Thomas. Constructifs, engagés, sympas. Messieurs, ce fut un plaisir et un honneur !

Last but not least, Sylvie Progin. Voilà quelqu'un qui dirige la boîte de main de maître depuis sa création. Elle en domine tous les aspects, elle a les réponses avant qu'on ne lui pose les questions. Vous n' imaginez pas la chance que vous avez de l'avoir à ce poste. Merci Sylvie pour ta clairvoyance, ta confiance et ton sourire. Tout comme Federer a détrôné Guillaume Tell comme symbole identitaire helvétique, il faudra un jour dresser une statue de Sylvie Progin à la place de celle du Major Davel !



**Jacques Ditisheim**  
Président de la  
Commission pédagogique

# RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

## RESSOURCES FINANCIÈRES

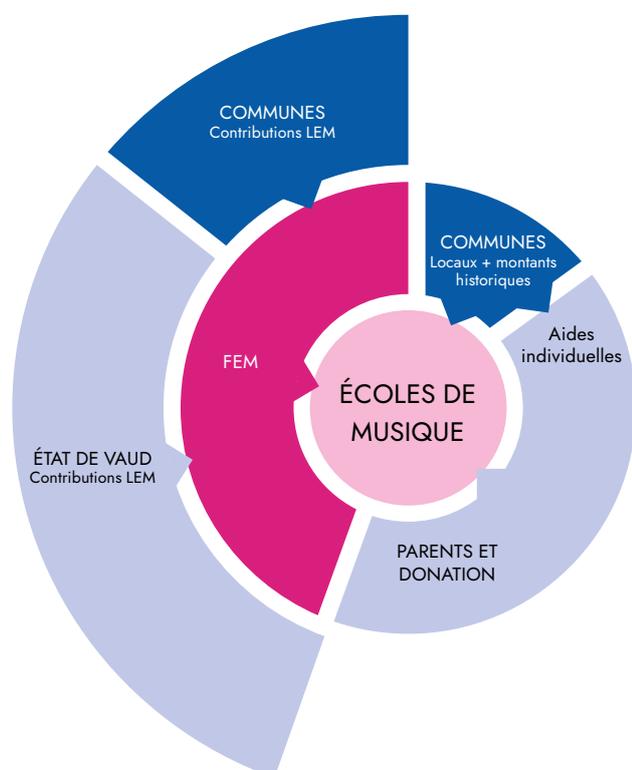
### CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 21 décembre 2022 fixe pour les années 2022 à 2026 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation à CHF 9.50, multiplié par leur nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente, soit un total de CHF 7'897'559.— pour 2023.

### CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD

La contribution de l'Etat au budget annuel de la Fondation est fixée à un montant égal à la contribution des communes, soit Fr. 9.50 par habitant, auquel vient se rajouter un montant forfaitaire de 6,19 millions. La contribution totale de l'Etat pour 2023 a été de CHF 14'087'606.—.

### DIAGRAMME DE FINANCEMENT



## UTILISATION DES FONDS

### SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2023 est de CHF 22'530'273.80 (+ 5,3 % par rapport à 2022).

### PROGRAMME JEUNES TALENTS MUSIQUE

Ce programme est initié et financé subsidiairement par la Confédération, à hauteur de CHF 145'500.— pour l'année 2023. Compte tenu des ecolages versés par les élèves, des frais d'auditions et des montants à verser aux écoles de musique, l'excédent de charge pour la Fondation est de CHF 25'296.—.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faîtières, notamment celle de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou celle d'organiser les examens. Le montant versé à ce titre était de CHF 73'596.25.

### CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à CHF 24'897.25.

### CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2023 à CHF 368'654.—, ce qui représente moins de 1,5 % du budget total de la Fondation.

# COMPTES ET BILAN

BILAN		au 31.12.2023	au 31.12.2022
<b>ACTIFS</b>		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Actifs circulants</b>		<b>3'113'558.97</b>	<b>3'866'881.44</b>
Liquidités		2'724'290.88	3'851'930.49
Divers à recevoir		76'178.54	3'227.55
		284'311.90	
Subvention et créanciers payées d'avance		28'777.65	11'723.40
<b>Actifs immobilisés</b>		<b>6'800.03</b>	<b>6'795.50</b>
Garantie de loyer		6'800.03	6'795.50
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>3'120'359.00</b>	<b>3'873'676.94</b>
<b>PASSIFS</b>		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Engagements à court terme</b>		<b>221'958.65</b>	<b>39'568.90</b>
Subventions à payer		75'620.40	35'269.50
Jeunes Talents Musique à payer		135'689.00	
Créanciers divers		10'649.25	4'299.40
<b>Capital des fonds (fonds affectés)</b>		<b>2'848'400.35</b>	<b>3'784'108.05</b>
Subventions aux écoles de musique		1'722'334.00	2'275'089.10
Fonds Covid		-	148'074.90
Fonds pour garantie de salaires		336'273.15	395'788.05
Fonds Formation continue		57'408.20	88'446.00
Fonds pour subventions spécifiques et projets		732'385.00	876'710.00
<b>Fonds propres</b>		<b>50'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
Bénéfice / Perte de l'exercice		-	-
Capital de dotation		50'000.00	50'000.00
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>3'120'359.00</b>	<b>3'873'676.95</b>
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b>		<b>2023</b>	<b>2022</b>
<b>PRODUITS</b>		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Contributions</b>			
Contribution de l'État de Vaud		14'087'606.00	14'016'870.00
Contribution des communes		7'897'559.00	7'826'850.50
Rétrocession subventions exercices antérieurs		105'323.55	86'392.10
Programme Jeunes Talents Musique		273'450.00	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>22'363'938.55</b>	<b>21'930'112.60</b>
<b>CHARGES</b>		<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Subventions ordinaires aux écoles de musique		22'176'433.90	21'012'527.40
Subventions spéciales aux écoles de musique		384'877.70	398'306.30
Programme Jeunes Talents Musique		298'746.10	
Subventions aux associations faitières		73'596.25	82'782.50
Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique		24'987.25	28'410.15
Frais de fonctionnement		341'005.05	327'249.10
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>23'299'646.25</b>	<b>21'849'275.45</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>-935'707.70</b>	<b>80'837.15</b>
<b>Fonds affectés</b>			
Attribution/-prélèvement au fonds «subventionnement des écoles»		-552'755.10	21'728.10
Attribution/-prélèvement au fonds «formation continue»		-31'037.80	88'446.00
Attribution/-prélèvement du fonds «Covid»		-148'074.90	98'100.70
Prélèvement du fonds «garantie de salaires»		-59'514.90	-4'147.65
Prélèvement du fonds «subventions projets»		-144'325.00	-123'290.00
<b>Attribution/-Prélèvement des fonds affectés</b>		<b>-935'707.70</b>	<b>80'837.15</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>-</b>	<b>-</b>



# MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION



## PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

### CHRISTINE CHEVALLEY

Présidente  
Députée

### SERGE GROS

Directeur d'ensembles à vent, professeur de musique, musicien (tubiste) et membre de la Commission de musique SCMV

### ALINE DELACRÉTAZ

Membre du Comité de Direction  
Cheffe de Service adjointe, service des affaires culturelles

### ODILE CORNUZ

Responsable de missions stratégiques à la DGES

### JACQUES DITISHEIM

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève

### STEFANO SACCON

Directeur de l'École des musiques actuelles et des technologies musicales de Genève, musicien et professeur de musique, président du Big Band de Suisse Romande (BBDSR)

### ALBANE SCHLECHTEN

Directrice de la Fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles

## PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

### CHRISTOPHE BALISSAT

Trésorier, membre du Comité de Direction  
Broye-Vully, Municipal à Corcelles-le-Jorat

### MAYA BREITENSTEIN KNOBEL

Lausanne, Adjointe administrative au Service de la culture de la Ville de Lausanne

### ALAIN GILLIÈRON

Ouest lausannois, Syndic de Prilly

### VINCENT JAQUES

Morges, Municipal à Morges

### ALBERTO MOCCHI

Gros-de-Vaud, Syndic de Daillens

### GÉRARD PRODUIT

Nyon, Syndic de Coppet

### PIERRE-YVES RAPPAZ

Aigle, Municipal à Bex

### MARIA ALICE REYMOND

Riviera – Pays d'Enhaut, Municipale à Chardonne

### JEAN-FRANÇOIS ROLAZ

Lavaux-Oron, Municipal à Puidoux

### CARMEN TANNER

Jura – Nord Vaudois, Vice-syndique à Yverdon-les-Bains

## MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

### JACQUES DITISHEIM

Président

Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles de Lausanne et Genève

### VINCENT BARONI

Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire des Régions, président de la commission de musique de l'Association cantonale des musiques neuchâteloises et chef de divers ensembles de cuivres

### NORBERT PFAMMATTER

Directeur pédagogique de l'Ecole de Musique de Crissier, Directeur du Conservatoire de Lausanne, Membre de l'AEM-SCMV, enseignant de trompette et cornet

### BERTRAND CURCHOD

Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles de musique dont l'Ecole de musique Multisite, enseignant et musicien

### ENRICO CAMPONOVO

Délégué de la Haute Ecole de Musique, professeur de piano, accompagnateur, professeur d'improvisation

### JULIEN FELTIN

Musicien, directeur de l'Ecole de Jazz et de Musique Actuelle de Lausanne (EJMA), responsable de la programmation jazz du festival Label Suisse

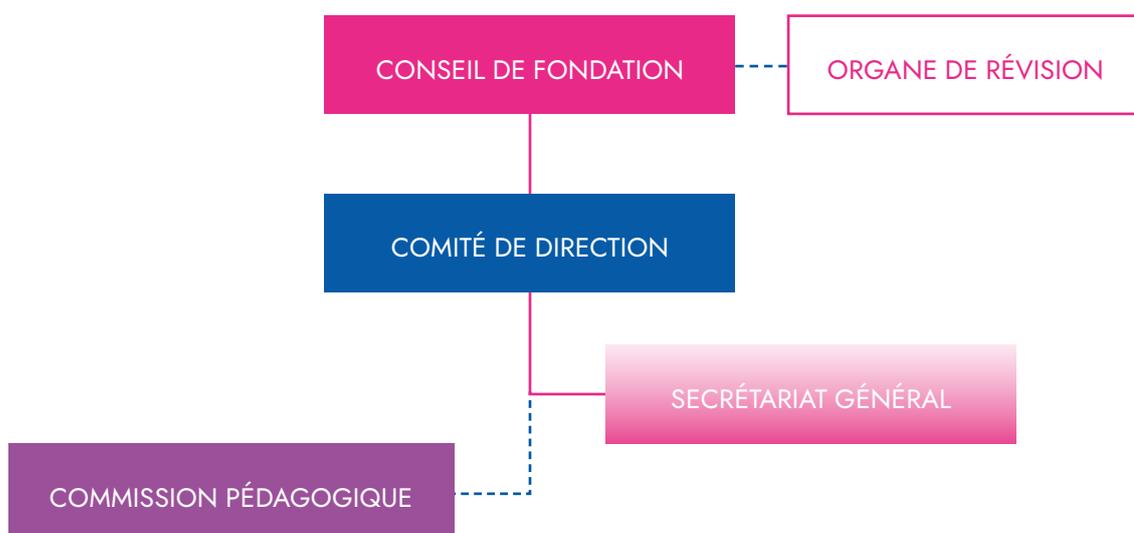
### GUY-FRANÇOIS LEUENBERGER

Pianiste et compositeur, directeur de l'Ecole de Musique de Cossonay, professeur à l'HEMU - département MUSEC (harmonie au clavier)

### JÉRÔME THOMAS

Professeur de flûte traversière et de saxophone jazz à l'Ecole de jazz de Montreux, et professeur à l'HEMU Lausanne, département jazz (arrangement, MAO, ateliers).

## ORGANISATION DE LA FONDATION



AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD  
ET DES COMMUNES VAUDOISES



UNION DES COMMUNES  
VAUDOISES



FONDATION POUR  
L'ENSEIGNEMENT  
DE LA MUSIQUE